



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9011 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

Objet : Prolongation de la date limite pour la réception des candidatures pour deux postes vacants additionnels de titulaires de mandats au titre de procédures spéciales devant être pourvus lors de la 30^e session du Conseil des droits de l'homme (14 septembre - 2 octobre 2015)

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et aux autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que suite à la note verbale du 20 juillet 2015 concernant l'appel à candidatures pour les deux postes de titulaire de mandat au titre de procédures spéciales devant être pourvus lors de la 30^e session du Conseil des droits de l'homme ci-dessous, **la date limite pour la réception des candidatures pour lesdites postes a été prolongée jusqu'au 31 août 2015 (midi GMT) :**

- 1. Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, membre des États d'Amérique latine et des Caraïbes [CDH rés. 27/25]*
- 2. Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, membre des États d'Europe orientale [CDH rés. 27/1]*

Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des experts et la procédure pour présenter une candidature en ligne sont disponibles au lien électronique suivant :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax à + 41 22 917 9008.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Le 19 août 2015